

Nouvelles technologies : services à la personne, un nouveau cadre pour rompre l'isolement des personnes âgées

A V I S



16 Juin 2020

Rapporteure
Laurence BAZZUCCHI

Assistée de Thierry ARLANDIS

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 51 votants

dans le cadre d'une saisine
Etude conduite par la commission Solidarité, Prévention & Sécurité
Santé et Services Publics

Sommaire

1. LA PROBLEMATIQUE.....	4
2. LES ENJEUX.....	5
2. 1. UN ENJEU SOCIO-ECONOMIQUE.....	5
2. 2. UN ENJEU TERRITORIAL ET RESIDENTIEL	6
2. 3. UN ENJEU INFORMATIONNEL	6
2. 4. UN ENJEU LIE A LA SECURITE DES PERSONNES	6
3. LES LEVIERS D'ACTION DE LA REGION	7
4. LES PRECONISATIONS DU CESER.....	7
4.1. LA FORMATION	8
4.2. L'ECONOMIQUE.....	9
4.3. LA COORDINATION.....	10
4.4. L'INFORMATION, LA COMMUNICATION.....	10
4.5. LE TERRITORIAL ET LE RESIDENTIEL.....	11
4.6. LA PREVENTION POUR FAVORISER LE BIEN-VIVRE ET LE BIEN-ETRE	12
CONCLUSION.....	12
EXPLICATIONS DE VOTE.....	15

1. La problématique

En 2040, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, enregistrera l'indice de vieillissement le plus élevé et comptera 1 900 000 seniors, dont 900 000 âgés de 75 ans et plus (16 % de la population régionale). Cette projection s'accompagne d'un phénomène d'aggravation de l'isolement (1 Français sur 8) qui frappe majoritairement la part des plus de 60 ans dont 25 %, sont exclus des technologies numériques (NT). Pourtant, les NT font désormais partie de l'environnement quotidien des personnes âgées (PA). C'est à partir de l'âge de la retraite et surtout au-delà qu'est donc envisagée l'étude de ces personnes. Elle est centrée sur l'apport et les opportunités que peuvent constituer les NT dans la lutte contre l'isolement.

Dans son acception la plus large, et rapporté à la personne âgée, le concept de nouvelles technologies recouvre non seulement les expérimentations en cours et les innovations, mais aussi l'accès et la maîtrise des technologies numériques existantes. Elles doivent concourir à améliorer la qualité de vie et retarder l'entrée dans la grande dépendance en :

- Multipliant les liens humains,
- Favorisant l'accompagnement du vieillissement (dont le maintien à domicile),
- Contribuant à organiser leur vie sociale,
- Créant de nouvelles formes de solidarité.

Elles peuvent participer à la structuration du temps de la personne âgée et doivent renforcer et faciliter, le cas échéant, l'intervention des aidants qu'ils soient professionnels ou familiaux.

Enfin, le CESER s'accorde à dire que le risque d'isolement lié à l'âge concerne en priorité les personnes vivant seules qui cumulent plusieurs facteurs de risque parmi lesquels :

- Peu de liens familiaux,
- Une mobilité réduite,
- Peu de liens de voisinage,
- Perte du réseau professionnel,
- De faibles revenus et des conditions de logement inadaptées.

C'est à l'aune de cette approche sémantique que la problématique des NT liées à la lutte contre l'isolement des PA est posée.

La crise sanitaire que traverse le pays doit engager la collectivité à redoubler d'effort dans ce sens car l'accompagnement, la protection, l'intégration des personnes âgées placent les enjeux au rang de priorité sociale.

2. Les enjeux

2. 1. Un enjeu socio-économique

Au plan économique, les NT représentent une importante opportunité de développement économique car elles touchent un large éventail de domaines et disposent d'un fort potentiel de croissance. Les industries et services concernées relèvent de secteurs nouveaux dans la communication, la sécurité, l'aide à la motricité, la domotique, les mobilités... Une politique de soutien et de promotion de ces technologies contribue à la création d'emplois, l'ouverture de nouveaux marchés et au développement d'initiatives créatives. Elles renvoient à l'important potentiel d'emplois, de recherche et d'activités que recèle le territoire régional du fait de ces technologies.

Cependant, si les NT constituent un enjeu économique fort pour la Région, l'humain doit être au centre de toute démarche pro active liant les personnes âgées et les NT : en effet, la technologie ne répond jamais seule ni aux attentes des personnes et ni aux objectifs de maintien de la socialisation. Dans ce cadre, la mobilisation des intervenants professionnels apparaît donc comme un des meilleurs leviers conduisant à faire des nouvelles technologies un outil puissant permettant de gagner à la fois sur l'économie et l'emploi à travers :

- Le renforcement de la relation humaine,
- L'appropriation des outils par les aidants et les aidés,
- La revalorisation et la qualification des métiers indispensables de l'aide à la personne.

Dans ce contexte, l'enjeu de la formation qualifiante des intervenants (aidessoignants, aides à domicile, socio éducatifs) est à prendre en compte : il s'agit pour ce personnel de maîtriser à terme l'utilisation de l'ensemble de ces innovations technologiques, et de travailler à leur appropriation par les PA.

Enfin, dans un sens élargi du concept d'économie, il convient de reconsidérer la place occupée par la personne âgée dans la société en ce sens qu'elle constitue une vraie richesse d'utilité sociale, assurant toujours une transmission privilégiée de ses savoirs et valeurs en direction des plus jeunes. Cette dimension certes peu quantifiable de l'apport transgénérationnel plaide à lui seul l'intérêt qu'il y a pour tous, à lutter contre l'isolement des PA, notamment au travers des NT.

2. 2. Un enjeu territorial et résidentiel

Le développement des NT intégrant le numérique, représente un élément majeur d'aménagement du territoire : les NT peuvent en effet encourager des populations plus jeunes à venir dans des zones actuellement sous-dotées et/ou peu attractives, et indirectement contribuer à maintenir du lien social et rompre l'isolement des personnes âgées.

Au plan résidentiel, l'aménagement de l'environnement par le recours aux NT illustre un enjeu fort d'accompagnement des PA dans leur vie au quotidien et donc de préservation du lien social : développer un usage simple et intuitif des dispositifs (ex. distributeurs à billets), faciliter l'information (visuelle, sonore, etc...), permettre des accès aux lieux avec un effort physique minimal sont autant de dispositions qui simplifient la vie de tous.

Le domicile reste également à prendre en compte : l'idée est de pouvoir inciter les acteurs impliqués dans la sécurité des PA à s'engager dans des partenariats avec les bailleurs sociaux à l'occasion de la rénovation ou de la construction de logements pour y intégrer dès l'amont les innovations technologiques adaptées et ainsi limiter les coûts futurs.

2. 3. Un enjeu informationnel

Apparaît d'emblée dans l'enjeu évoqué, la question de l'appropriation des NT par les PA et des formations qui y sont associées pour toutes les personnes ne nécessitant, ou ne bénéficiant pas (ou pas encore) d'aide à domicile. A cette fin, il est indispensable de pouvoir efficacement communiquer sur les associations qui proposent des activités internet préparant à la retraite ainsi que sur les formations destinées aux seniors sur la base de pédagogies adaptées. Ces formations permettent d'entretenir des capacités cognitives, tout en maintenant le lien social et en rompant l'isolement, ressenti après cessation d'activités professionnelles par exemple.

2. 4. Un enjeu lié à la sécurité des personnes

Regroupée sous le vocable de la domotique (habitat intelligent), l'assistance à domicile vise à optimiser le cadre de la personne âgée en apportant sécurité et assistance. De nombreux objets connectés aux multiples fonctions, peuvent intervenir dans la sécurité des PA, dans l'aide à la mobilité ainsi que dans le suivi médical de ces personnes. Cette assistance est également une donnée supplémentaire de sécurité ayant aussi pour effet de garder un contact avec la personne âgée, même s'il ne traite pas l'isolement social. Parmi les NT, sont évoquées ci-après les objets connectés les plus populaires :

- Les bracelets connectés qui alertent en cas de malaises ou de chutes,
- Les piluliers envoyant des informations, au pharmacien ou au médecin traitant, concernant la consommation normale ou pas des médicaments
- Les webcams permettant une intervention rapide dans le cas d'une chute, par exemple,
- Les tablettes interactives qui donnent la possibilité aux PA de communiquer facilement avec leurs proches,
- Les serveurs vocaux.

3. Les leviers d'action de la Région

- Le gérontopôle (GTP). Créé à l'initiative de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pensé comme une plate-forme de ressources et une structure d'appui mise au service notamment des professionnels de santé et PA . Il a pour mission de relever les défis du vieillissement notamment autour de l'information et la coordination des actions,
- L'OIR Silver Economie crée des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population sénior,
- Les Maisons Régionales de Santé, les living PACA lab présentent l'ensemble des innovations technologiques pour personnes âgées,
- Le Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées qui vise à l'évaluation et l'expérimentation de solutions, pour la santé à domicile et l'autonomie,
- Les instituts de formation régionaux du para médical et du social.

Toutes ces démarches et structures peuvent apporter des réponses pertinentes aux questions du vieillissement comme de la dépendance à condition que l'humain en soit au cœur.

4. Les préconisations du CESER

La question de l'isolement des PA est au cœur de nombreuses politiques publiques conduites par la Région.

Il s'agit en effet d'un sujet transversal qui impacte plusieurs de ses politiques : smart région, soutien à l'innovation, Silver Economie, formations du sanitaire et du social, la SCANT et enfin la gestion des fonds européens.

L'action de la Région pourrait donc être déterminante avec toutefois une mise en garde sur :

- Le risque que comporte le remplacement de l'humain et un excès dans la promotion des NT comme solution à tous les défis que doit relever l'action publique. Pour le CESER, l'humain doit rester au cœur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et les nouvelles technologies doivent être considérées comme un outil majeur complémentaire sur lequel s'appuyer pour organiser cette lutte.

4.1. La formation

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur la réforme de la formation professionnelle, et alors que l'opérateur de compétences -OpCo- travaille aujourd'hui à mettre en place des formations notamment pour les aides à domicile avec pour objectif d'en faire aussi des accompagnateurs en NT, la Région pourrait :

- Soutenir cette démarche au titre de sa compétence économique (transition numérique),
- Contribuer à l'évolution et la revalorisation des aides à domicile.

La Région pourrait en direction des travailleurs du sanitaire et du social :

- Prendre en compte cette logique d'accompagnement à l'apprentissage internet, par leur prise en charge dans les limites des formations du sanitaire et du social en formation initiale et le financement ou cofinancement de salles de Formation Ouvertes à Distance (FOAD), salles de visioconférence et de formation en ligne,
- Intégrer dans les marchés de formation continue qu'elle lance en matière sanitaire et sociale, des formations aux nouvelles technologies pour les travailleurs sociaux qui, sans être formateurs, pourraient accompagner les personnes âgées dans la maîtrise des outils numériques, et le cas échéant favoriser l'emploi en milieu rural,
- Mettre en place des modules d'enseignement pour les Bac Pro Accompagnement, Soins, Services à la Personne (ASSP) ou Services Aux Personnes et Au Territoire (SAPAT) en passant par les branches professionnelles qui déterminent les référentiels et les diplômes. Ces équipements pourraient trouver leur place dans les écoles du sanitaire et du social et/ou des lieux de formation (CFA, GRETA...).

Dans le même ordre d'idée :

- Envisager une dotation de matériel informatique (type tablette) ou une aide à l'achat : en effet, les PA vivant seules, ont des charges qui sont souvent peu compatibles avec une dépense liée à l'acquisition de matériel,
- Labelliser des organismes entrant dans un cahier des charges bien défini.

4.2. L'économie

Le déploiement de la 4G, voire la 3G reste un préalable pour répondre aux besoins des personnes isolées dans le cadre des NT et envisager toute évolution technologique (Cf. Avis « 5G Quelles orientations pour la Région ? ») :

- Faire de la région une « smart région ».

Il s'agit, en parallèle, de tirer les enseignements de la crise sanitaire liée au Covid 19 pour renforcer et développer les projets d'ingénierie autour de la domotique, connectique, serveurs vocaux, projets associatifs et du secteur privé. Dans cette perspective, le développement du réseau 5G donnera l'occasion à la Région de :

- Attirer des start-ups permettant d'imaginer et de créer des solutions qui favorisent la communication entre les PA et leurs soignants,
- Aider à l'installation d'entreprises qui portent des projets de développement de solutions, d'applications, d'objets connectés au service des PA.

Les objets connectés ou encore les applications qui en résulteront pourront contribuer à améliorer le quotidien des seniors (Cf. avis « 5G : quelles orientations pour la Région ? »).

Dans cet ordre d'idée, la Région pourrait :

- Initier et soutenir des expérimentations dans le domaine des NT au service des PA et primer les initiatives locales les plus remarquables,
- S'appuyer sur le label campus des métiers et des qualifications (Silver Economie, bien-vivre à domicile + numérique),
- Favoriser la montée en compétences des professionnels du bâtiment dans leur rôle de conseil et sur la mise en œuvre de la domotique au service du maintien à domicile des PA (information, formation), le cas échéant en s'appuyant sur l'OIR Silver Economie,

- Aider au développement de l'ergothérapie à travers de :
 - L'insertion dans les cursus de formation des professionnels de l'accompagnement en charge des personnes âgées,
 - L'inscription des critères de labellisation.

4.3. La coordination

Même si le Département est mieux placé sur la dimension sociale, la Région pourrait :

- Jouer un rôle de coordination et d'animation entre les différents niveaux de collectivité sur les dispositifs mis en place à destination des PA.

Il s'agit en effet d'un domaine transversal où tout le monde doit participer. L'articulation entre plusieurs acteurs est nécessaire du fait de la répartition des compétences.

Si la commune, la communauté d'agglomération est l'échelle pertinente de connaissance des besoins, la planification, dans un certain nombre de domaines, se fait à d'autres échelons, avec lesquels il convient de s'articuler. Or, il existe un certain cloisonnement qui exige de faire évoluer les méthodes de travail :

- Se rapprocher des grands organismes type CARSAT ou Associations comme la CRESS, des mutuelles, des structures de services à la personne
- Formaliser une grande concertation (type conférence) de tous les niveaux d'intervention (Etat/ARS, Conseils départementaux, EPCI, Métropoles, régimes d'assurance maladie, monde mutualiste...) dans le cadre du gérontopôle.

4.4. L'information, la communication

Beaucoup d'âinés aimeraient avoir des cours d'informatique qui enseignent l'utilisation d'Internet afin de se sentir moins exclus et pouvoir transmettre leur savoirs et valeurs par un mode technologique actualisé. Ils savent qu'Internet devient plus incontournable chaque jour. Pour pouvoir répondre à ce besoin, la Région pourrait être à l'initiative de quelques démarches :

- Informer sur les associations qui proposent des activités Internet pour préparer à la retraite,

- Améliorer la prise en charge des PA par une meilleure qualité des systèmes d'information,
- Ouvrir, soutenir, labelliser des lieux d'accès à l'informatique en accompagnement,
- Lancer des plateformes d'échanges, d'écoute, de lien intergénérationnel dans une démarche de prévention et pour développer le lien social,
- Soutenir les engagements citoyens croisés entre les PA et les générations plus jeunes qui permettent une appropriation par la pratique des outils numériques.

4.5. Le territorial et le résidentiel

L'enjeu est de s'assurer que les personnes âgées, quel que soit leur lieu d'habitation, ont accès à l'ensemble des réseaux nécessaires au bon usage des outils numériques.

La Région, en tant qu'acteur régional, doit :

- Etre le vecteur et le garant de l'accès pour toutes les PA, sur tout le territoire, aux mêmes technologies et aux mêmes accès aux technologies liés à l'internet : suppression des zones grises et blanches, généralisation effective de la 4G, préparation de l'équipement 5G...

S'agissant de l'habitat évolutif grâce à la domotique, au titre du principe d'égalité territoriale, la Région peut :

- S'assurer de la prise en compte de ce grand enjeu régional autour de la prise en charge des PA,
- Veiller à ce que cette spécificité régionale autour du vieillissement soit traduite dans les projets du SCoT/PLU,
- Inciter, dans le cadre de ses schémas, à ce que ces NT soient inscrites dans les cahiers des charges des appels d'offres et marchés publics. L'objectif est qu'elles se propagent partout en particulier dans les équipements d'immeuble en technologie filaire pour permettre une continuité du flux. Les SCoT fixent des objectifs de logement et coordonnent des politiques publiques dans des domaines divers, qui ont un impact sur la vie des PA,
- Faciliter l'accès au logement adapté pour PA handicapées,
- Aider au développement des conciergeries Voisin/Age.

4.6. La prévention pour favoriser le bien-vivre et le bien-être

Le meilleur moyen d'améliorer la vie des personnes âgées et de lutter contre leur isolement reste la prévention. Elle peut se développer sur plusieurs axes :

- Par le lien social : créer des outils au service de la relation inter générationnelle (transmission des savoirs et compétences avec les plus jeunes : plateforme d'échanges, d'écoute),
- Par la création d'outils au service de l'engagement citoyen (associatif, syndical, politique...),
- Par le repérage des situations à risque : veuvage, santé, isolement familial et social... Les NT doivent rendre ce repérage plus facile en permettant les croisements d'informations et plus de réactivité (voir outils de repérage de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)),
- Par une vraie politique sociale, de prévention et de santé s'appuyant sur les services publics et le tissu associatif. La coordination des acteurs peut être favorisée par les NT que ce soit en termes de prévention, d'accompagnement social ou de soins,
- Par l'intégration des NT dans les dispositifs d'intervention d'urgence, lors d'événements exceptionnels, afin de garantir une prise en charge adaptée des PA : canicules, inondations, épidémie...
- Par une reconnaissance voire une relance des formes collectives de solidarité et de vie sociale comme les clubs, les restaurants et les séjours adaptés aux PA.

Conclusion

La question de la lutte contre l'isolement des personnes âgées par le recours aux nouvelles technologies et aux services à la personne constitue un enjeu majeur de société compte tenu des perspectives de vieillissement de la population en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le traitement d'une telle question répond à plusieurs exigences de fond :

- Mutualisation des dispositifs technologiques existants,
- Coordination des politiques publiques,
- Mise au point d'outils numériques adaptés,
- Appropriation des outils par les personnes âgées et ceux qui les accompagnent,
- Subordination de l'outil à l'humain.

Sur ce dernier point, il s'agit bien de faire en sorte que les nouvelles technologies contribuent à maintenir du lien social avec la famille, les amis, les associations et les voisins. C'est à ce prix que les Pouvoirs Publics sauront être au rendez-vous des échéances qui l'attendent et qu'ils permettront aux personnes âgées de la région de continuer à être des acteurs à part entière du territoire.

L'épisode dramatique de la pandémie Covid 19, qui a frappé notamment la France, avec son lourd cortège des 9 000 décès en plus chez les PA (source INSEE) au printemps 2020 par rapport à la même période de 2019, doit inciter d'autant plus les Pouvoirs Publics à se saisir de tous les leviers disponibles, dont les NT, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Explications de vote

Intervention du 1^{er} Collège

Les statistiques prévoient en 2040 près de deux millions de seniors dans notre région dont la moitié de plus de 75 ans et une aggravation de l'isolement de ces personnes.

La crise sanitaire comme le souligne l'avis a mis en évidence que l'accompagnement, la protection et le refus de l'isolement des personnes âgées sont des priorités pour notre société.

Rien ne remplace toutefois les liens qu'ils soient familiaux, de proximité et humains souvent apporté par des bénévoles y compris des seniors. Les nouvelles technologies bien adaptées peuvent être une véritable révolution dans les services à la personne et des aides précieuses dans la bataille pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Cet avis pose la question de l'implication de la région dans ce domaine, elle doit se limiter aux compétences régionales.

Le développement de la 5G est nécessaire mais l'action en faveur du déploiement de la 3G et de la 4G sur tout le territoire est une priorité absolue.

Le 1^{er} collège salue l'initiative de création du gérontopôle, plateforme d'appui, d'innovation et de coordination des actions au profit des personnes âgées.

Les formations du sanitaire et du social nous semblent devoir rester l'apanage de la Région qui est la plus à même d'en évaluer les besoins.

Le développement des nouvelles technologies aux services des personnes âgées pourrait être un booster économique pour notre région qui pourrait devenir pilote sur ce sujet.

L'OIR Silver Economie favorise l'émergence d'entreprises innovantes en matière de santé ainsi la région pourrait favoriser l'installation d'entreprises qui œuvrent dans ce domaine.

Par contre, certaines actions qui sont tout aussi prépondérantes, notamment le logement ou la prévention, ne nous paraissent pas relever du niveau régional

mais plutôt d'autres instances (Assurance maladie, ARS, Départements, Métropoles, Communes...).

Le 1^{er} collège votera l'avis.

Intervention du groupe FO (2^{ème} Collège)

Le groupe FO salue l'initiative de la Région consistant à saisir le Conseil économique social et environnemental sur un sujet d'importance que constitue le risque d'isolement des personnes âgées.

Poser la question des nouvelles technologies face à un tel enjeu sociétal nous apparaît particulièrement pertinent, pour qui doit mettre à jour ses politiques publiques en prenant en compte le contexte technologique du moment.

À cet égard, le groupe FO forme le vœu que la Région ne s'arrête pas en si bon chemin et que, non contente de saisir le CESER, elle ait à cœur de transposer les recommandations de l'avis dans les divers cadres d'intervention qu'elle définit et propose au vote de son assemblée.

Sur le fond de l'avis, le groupe FO, qui a participé activement à son élaboration, ne peut que valider les analyses qu'il propose et les préconisations qui en découlent.

Optimiser le lien humain pour lutter contre l'isolement passe aujourd'hui, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, par le développement et la maîtrise des objets technologiques.

La crise du COVID 19, intervenue pendant l'élaboration de l'avis, est venue définitivement sceller cette évidence.

Mais encore faut-il que l'existence des nouvelles technologies ne constitue pas un prétexte ou une aubaine pour qui voudrait faire l'économie d'un accompagnement humain !

La marche forcée au tout numérique, qui sévit depuis plusieurs années, a laissé trop de nos concitoyens âgés sur le bord de la route participant fortement à leur isolement.

Raison de plus pour mener des politiques publiques qui intègrent les nouvelles technologies avec discernement et dans un objectif humaniste.

Le groupe FO votera l'avis.

Intervention du groupe CGT, FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Vieillir au XXI^{ème} siècle constitue une nouvelle donne et une chance pour la société. L'allongement de la durée de vie lié aux progrès de l'hygiène, de la médecine, à l'existence de la sécurité sociale, à l'amélioration des conditions de vie, bien qu'inégale, est un acquis.

Pourtant ces dernières années l'espérance de vie sans incapacités marque un coup d'arrêt, voire recule en France. L'accès aux soins se dégrade et les réformes successives repoussant l'âge de départ en retraite, accentuent la baisse de l'espérance de vie en bonne santé. C'est particulièrement vrai pour les femmes, pour les personnes en bas de l'échelle sociale, pour les ouvriers et les employés. La crise sanitaire que nous venons de traverser en a été la triste illustration...

L'isolement des personnes âgées touche plus durement les plus fragiles et c'est donc aussi et avant tout une question sociale. Pour rompre l'isolement, il est impératif de lutter contre les inégalités sociales.

Pourtant dans le même temps, toute une conception se développe, visant à ce que le plus grand nombre vieillisse bien sans coûter trop cher à la société et offrant tout une gamme de services marchands à celles et ceux qui sont des consommateurs solvables. Cette approche du « bien vieillir » rend chaque individu responsable de son état sans prendre en compte les déterminants externes : pollutions, conditions de travail endurées, moyens de vivre...

Au lieu de faire du « bien vieillir » un enjeu collectif de société lié au niveau des retraites et aux politiques publiques, les décisions économiques et sociales prises ces dernières années transfèrent sur l'individu toute la responsabilité de sa situation et culpabilisent ceux qui dérogent aux « bonnes pratiques ».

Pourtant, avant d'être un problème individuel, le « bien vieillir » est un enjeu collectif. La personne âgée n'est ni un coût, ni un marché, c'est une richesse pour toute la société car elle peut consacrer son temps libre à des activités de culture et de loisirs mais aussi à des activités d'utilité sociale, engagement militant, soutien familial...

« Bien vieillir » c'est avoir les moyens de se loger, d'accéder à l'énergie, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de se nourrir bien, de se déplacer avec des moyens de transports adaptés et accessibles financièrement, de se soigner, d'avoir accès à la culture et aux loisirs mais aussi d'avoir une vie sociale active, ne pas être isoler...

« Bien vieillir » c'est avoir le choix entre rester à son domicile le plus longtemps possible ou pouvoir bénéficier d'un accueil, pour celles et ceux qui le

souhaitent, dans des structures donnant toutes garanties d'une vie digne, dans des conditions tarifaires accessibles à tous et toutes. Pour cela, il faut instaurer un droit universel de compensation à la perte d'autonomie, dans le cadre de la solidarité nationale, intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale.

« Bien vieillir », c'est pouvoir bénéficier de nouvelles technologies, en ne les réduisant pas à un nouveau marché de consommateurs, répondant aux besoins des usagers mais respectant l'autonomie des personnes âgées, leurs choix de vie et les règles éthiques et qui ne se substitue pas au nécessaire lien social.

« Bien vieillir », c'est pouvoir bénéficier d'un accompagnement humain par des intervenants (aides-soignants, aides à domicile...) formées et dont le métier est reconnu, valorisé avec des conditions de travail améliorées qui permettent d'effectuer un travail de qualité.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Une caractéristique importante du thème exploré dans ce projet d'avis qui répond à une saisine de l'exécutif régional, c'est la complexité des institutions, des acteurs, des partenaires, des situations, des réglementations et, cette complexité concerne aussi de multiples compétences du Conseil régional ; or, cette complexité est parfois une difficulté insurmontable pour les personnes âgées isolées qui ne savent pas toujours où s'adresser et, à la limite, ne savent pas faire valoir leurs droits. Sur ce sujet sociétal, la coordination institutionnelle est indispensable et la Région est légitime pour la proposer et, le cas échéant, l'organiser.

Au-delà de l'aspect réglementaire, les collèges 3 & 4 souhaitent insister sur quelques points qui pourraient compléter le projet d'avis :

- le caractère inéluctable à la fois du vieillissement de la région (d'ores et déjà « vieille » et qui va continuer à vieillir) et de l'évolution des technologies (voir rapport sur la 5G) et des équipements mais aussi de l'usage de ceux-ci (qui peut se simplifier) et qui, demain seront utilisés par des générations plus familiarisées
- ces évolutions suscitent une vraie inquiétude des personnes et des familles
- parmi les personnes âgées, notamment isolées, la proportion des femmes restera forte et malgré le développement des EHPAD, les personnes âgées souhaitent dans leur immense majorité pouvoir vieillir chez elles
- la région Paca dispose d'atouts importants : SCANT, dynamisme des start-up régionales, initiative et lieux de regroupement (living-lab) favorisant recherche et innovation, partenaires associatifs, mutualistes prêts à engager,

des perspectives d'évolution en phase avec les politiques nationales, qualité des relations avec l'ARS...

- le projet d'avis indique à juste titre qu'aucune relation dématérialisée ne doit jamais se substituer à une relation humaine de proximité (cf. les difficultés révélées par la période de « confinement »

Ces éléments devraient inciter la Région à prendre des initiatives de mobilisation des talents et des énergies pour une coordination des politiques et aller vers la réalisation d'une « smart-région » où les personnes âgées auraient toute leur place.

Les 3^{ème} et 4^{ème} collèges voteront l'avis.



27 Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com